

L'an deux mille seize, le vingt sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Michel Chevallier, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoœur.

Date de convocation : 18 avril 2016

Date d'affichage : 29 avril 2016

Madame Orane Blanchet a été nommée secrétaire de séance.

N°032/2016

ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquide ou gazeux formulée par la société VERMILION MORAINÉ

Monsieur le Maire signale que l'enquête publique concernant une demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquide ou gazeux formulée par la société VERMILION MORAINÉ est terminée depuis le 21 avril 2016. Le Conseil Municipal doit formuler ses observations dans les quinze jours suivants la clôture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Ne formule aucune observation
- Emet un avis favorable à cette demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquide ou gazeux formulée par la société VERMILION MORAINÉ.

N°033/2016

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) Modification de la délibération du 20 janvier 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de reconduire pour cette année l'ouverture de l'accueil de Loisirs sans Hébergement.
- Approuve le règlement de l'Accueil de Loisirs joint à la présente délibération
- L'ALSH fonctionnera du 07 juillet au 29 juillet 2016 inclus, à la journée de 9 heures à 17 heures pour les enfants âgés de 3 ans (scolarisés en septembre 2015) à 12 ans inclus.
- Recrute un directeur de centre
- S'engage à recruter un animateur par groupe de 8 enfants pour les 3 à - 6 ans et un animateur par groupe de 12 enfants pour les 6 à 12 ans.
- Adopte le barème de rémunération suivant :

○ Directeur titulaire du BAFD	SMIC + 30 %
○ Directeur stagiaire BAFD	SMIC + 20 %
○ Animateur titulaire du BAFA	SMIC + 10 %
○ Animateur stagiaire BAFA	SMIC + 5 %
○ Animateur sans qualification	SMIC
- La rémunération sera effectuée à la vacation (8 heures/jour). Deux vacations supplémentaires seront versées pour la journée de préparation et de fermeture de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.
- L'indemnité pour l'accueil des enfants matin et soir est fixée à 4,57 €.
- L'indemnité pour nuit de camping est fixée à 4,57 € la nuit de camping.

Les crédits seront pris à l'article 6413 du budget primitif 2016.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
27 avril 2016

Règlement Accueil de Loisirs 2016
Du 07 juillet au 29 juillet 2016 inclus

FONCTIONNEMENT

De 09 heures à 17 heures : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

Sont admis les enfants âgés de 3 ans à 12 ans inclus.

De 7 h 30 à 9 heures et de 17 heures à 18 heures

Une garderie payante est prévue

Le Centre de Loisirs accueillera, en priorité, les enfants scolarisés et domiciliés dans le regroupement pédagogique de Chuelles, La Selle en Hermois, St Firmin des Bois et dont le dossier sera complet.

INSCRIPTIONS

Elles se feront en Mairie de Chuelles aux heures d'ouverture du secrétariat.

Pièces à produire obligatoirement au moment de l'inscription :

Une fiche d'inscription, par enfant à retirer en Mairie de Chuelles, dûment complétée

- copie du livret de famille,
- fiche sanitaire de liaison
- bons vacances entreprise
- copie de l'attestation de sécurité sociale avec les enfants
- avis d'imposition 2014
- notification des prestations familiales versées en 2016
- copie de l'assurance responsabilité civile de l'enfant
- brevet des 25 mètres natation pour les activités nautiques.

ACCUEIL DES ENFANTS A L'ECOLE DE CHUELLES

Le ramassage jusqu'au Centre de Loisirs ne sera pas assuré mais pris en charge par les parents.

Le Centre de Loisirs est dégagé de toute responsabilité pour les enfants arrivant ou partant en dehors des horaires d'accueil.

Le repas du midi et le goûter seront fournis par l'accueil de loisirs.

TARIFS

Ils sont fixés par le Conseil Municipal de CHUELLES. Le tarif est différent pour les enfants non domiciliés dans les communes du regroupement scolaire et non scolarisés dans le regroupement.

PAIEMENT

L'inscription étant à la semaine, le paiement se fera auprès de la Trésorerie de Courtenay dès réception de l'avis des sommes à payer.

Tout remboursement ne pourra être effectué que sur présentation d'un certificat médical.

RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

Inscrire si possible, le nom de l'enfant sur les vêtements, sacs, serviettes de bain.

Pendant le séjour, les chaussures fermées sont obligatoires.

L'enfant ne doit pas emporter avec lui de couteau, d'argent, d'objet de valeur (bijoux...) de jouets.

Pour la piscine, prévoir un maillot de bain, un bonnet de bain (obligatoire), une serviette.

Pour le camping, se conformer à la liste demandée par la direction de l'accueil de loisirs.

N°034/2016

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
TARIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement du mois de Juillet 2016. Ils s'établissent comme suit :

Libellés	du 07 au 08 juillet	du 11 au 15 juillet	du 18 au 22 juillet	du 25 juillet au 29 juillet
Enfant du regroupement de 3 ans à 12 ans inclus	32.80 €	65.60 €	82.00 €	82.00 €
Enfant extérieur au regroupement de 3 ans à 12 ans inclus	42.80 €	85.60 €	107.00 €	107.00 €

- La somme de 15 €/jour de camping sera demandée en supplément
- Approuve le tarif de garderie suivant :
- De 7 heures 30 à 09 heures : 1 €/enfant
- De 17 heures à 18 heures : 1 €/enfant
- Pour la facturation le barème suivant, en fonction du quotient familial sera appliqué :
 - QF < 200 € : 13,00 €
 - QF de 200 € à 265 € : 17 €
 - QF de 266 € à 330 € : 19 €
 - QF de 331 € à 400 € : 26 €
 - QF de 401 € à 465 € : 30 €
 - QF de 466 € à 500 € : 33 €
 - QF de 501 € à 565 € : 37 €
 - QF de 566 € à 600 € : 39 €
 - QF de 601 € à 656 € : 43 €

N°035/2016
TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la lettre du Conseil Général fixant le montant de la participation des familles au coût des transports scolaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de ne pas participer financièrement aux transports scolaires.

N°036/2016
OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'indemniser Monsieur Bourillon Jean-Louis ; celui-ci nous prête son terrain pour les différentes manifestations organisées par la commune de Chuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte d'indemniser M. Bourillon pour un montant de 371€ par an
- Les crédits seront pris sur le budget primitif 2016.

N°37/2016
DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un courrier de demande de dérogation scolaire pour une inscription hors du regroupement scolaire dont nous faisons partie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- refuse cette dérogation, comme toutes celles qui seront présentées, car nous possédons toutes les structures d'accueil (école maternelle, école primaire, garderies, restauration scolaire) au sein du regroupement pédagogique de Chuelles, La Selle en Hermoy et St Firmin des Bois.

N°38/2016
PROPRIETE AU N°8 RUE DE DOUCHY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°069/2015 concernant la vente de la propriété située au n°8 de la Rue de Douchy. Quelques visiteurs sont venus voir les bâtiments.

La vente de cette propriété aurait plus de visibilité dans les agences immobilières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de mettre cette propriété en vente dans des agences immobilières et refuse toute exclusivité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

DIVERS

FCVO

La commune de Chuelles participe, comme les années précédentes, à l'achat de coupes pour les différents tournois de football pour la somme de 200 € (deux cents euros).

CHEMIN PIETONNIER

Après avoir consulté les services des routes départementales, l'installation de barrières pour sécuriser le chemin n'est pas recommandée ; la pose d'une bande de béton striée est souhaitée. Le Conseil Municipal préfère la mise en place de barrières. La commission des travaux recontactera M. May, responsable des services des routes départementales pour le secteur de Montargis.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Roland Vonnet, suite à une réunion d'information de l'Association des Maires du Loiret, présente un projet de demande de subvention qui sera remis aux différentes associations subventionnées par la Commune de Chuelles.

ASSAINISSEMENT

Le Syndicat du Pays Gâtinais doit monter le dossier de demande d'étude diagnostic du service assainissement de la Commune de Chuelles.

TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire communique le courrier du Président du Club de tennis de Chuelles.

Pour les travaux concernant le terrain, la commission des travaux se réunira prochainement.

Les problèmes d'éclairage seront traités avec l'entreprise qui sera désignée pour la rénovation et la mise aux normes de l'éclairage public. La douche sera réparée.

Il sera précisé au Président du Club que le terrain est réservé uniquement à la pratique du tennis.

Des mesures seront prises pour interdire le stationnement devant le terrain de tennis.

TOUR DE TABLE

Sylvie HAMARD

- Propose une réunion pour le choix des illuminations de Noël.

Marie-Claude GARREAU

- Donne le compte rendu de la manifestation du « Troc aux plants ». La communication sera à revoir.

Eric GALLOIS

- propose de semer les jachères le 1^{er} mai.

Orane BLANCHET

- Demande si les mesures d'état d'urgence impactent les festivités du 14 juillet. Nous nous renseignerons auprès des services de la Préfecture.

Roland VONNET

- Communique sur la fête des Associations de la Communauté de Commune de Château-Renard qui aura lieu le samedi 10 septembre 2016 à Triguères.
- Signale le changement de personnes au bureau du VOX

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 30 mai 2016 à 20 h 30.

Rappel des conseillers présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Michel Chevallier, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoeur.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
27 avril 2016

015/2016

Nom Prénom	Domicile	Date d'élection	Signature
HAMON Stéphane	Les Bellerets 45220 CHUELLES	23/03/2014	
VONNET Roland	27 rue de Douchy 45220 CHUELLES	23/03/2014	
HAMARD Sylvie	Le Bois des Jacques 45220 CHUELLES	23/03/2014	
PINON Martial	Les Sabards 45220 CHUELLES	23/03/2014	
GARREAU Marie-Claude	2 Le Clos Rousseau 45220 CHUELLES	23/03/2014	
LAMY Raymond	74 La Boulassière 45220 CHUELLES	23/03/2014	
BRUAND Daniel	3 Rue de Courtenay 45220 CHUELLES	23/03/2014	
BILLAULT Gérard	9 rue de Châteaurenard 45220 CHUELLES	23/03/2014	
CHEVALLIER Michel	11 le Moulin à vent 45220 CHUELLES	23/03/2014	
DIEUDONNE DE CARFORT Martine	La Bissaugerie 45220 CHUELLES	23/03/2014	
BERTAUCHE Brigitte	Les Grands Rosets 45220 CHUELLES	23/03/2014	
ROZEAUX Mélanie	24 le Moulin à vent 45220 CHUELLES	23/03/2014	
BLANCHET Orane	La Barellerie 45220 CHUELLES	23/03/2014	
GALLOIS Eric	Les Hirlais 45220 CHUELLES	23/03/2014	
LECOEUR Dominique	19 rue de Courtenay 45220 CHUELLES	23/03/2014	